Visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères

Vous n'avez pas obtenu une reconnaissance complète de vos qualifications ? Avec le visa pour la reconnaissance, vous pouvez vous rendre en Allemagne afin de faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance complète.

Avez-vous demandé à faire reconnaître votre qualification et le service de reconnaissance des qualifications en Allemagne a constaté que votre qualification ne peut pas être entièrement reconnue ? Dans ce cas, vous pouvez participer à des mesures de qualification en Allemagne pour acquérir les compétences théoriques et/ou pratiques qui vous manquent. Il s'agit, par exemple, de cours dans une entreprise, d'offres de formations spécialisées, de cours préparatoires ou de cours d'allemand professionnel. Afin de participer à un tel programme, vous avez besoin d'un **titre de séjour** pour la reconnaissance de qualifications professionnelles étrangères (**article 16d, alinéa 1 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG**).

Vous pouvez voir dans la rubrique « **Qui a besoin d'un visa ?** » si vous avez besoin d'un **visa** pour venir en Allemagne.

Quelles sont les conditions à remplir afin d'obtenir un visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères ?

- **Preuve de reconnaissance partielle :** vous avez demandé une **procédure de reconnaissance** et une équivalence partielle de votre qualification a été reconnue. Cela signifie que l'autorité compétente en Allemagne a émis une **attestation de reconnaissance** indiquant qu'il vous manque encore des connaissances pratiques ou théoriques pour pouvoir obtenir une reconnaissance complète de votre qualification.

- **Confirmation d'inscription relative à la mesure de qualification :** vous vous êtes inscrit(e) à une **mesure de qualification** correspondante et avez été accepté(e) pour y participer. S'il s'agit d'un cours essentiellement pratique dans une entreprise, celle-ci doit présenter, dans un plan de **formation continue**, les mesures concrètes qui permettront de remédier aux besoins de qualification ultérieure mis en évidence dans l'attestation de reconnaissance. Par ailleurs, le plan de formation continue doit également indiquer le salaire qui vous est versé par l'entreprise pendant le cours pratique. Dans ce cas, l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit approuver la mesure de qualification.

- **Justificatif des connaissances en allemand** : en général, vous devez avoir des connaissances en allemand de niveau A2 du **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**. Veuillez noter que des connaissances en allemand d'un niveau supérieur peuvent être nécessaires pour participer à des mesures de qualification en Allemagne.

- **Garantie des frais de subsistance** : vous pouvez justifier le fait que vous êtes capable de subvenir à vos besoins pendant la durée de votre séjour. Vous pouvez le prouver en ouvrant un **compte bloqué** (en principe au moins **1 091 euros** par mois, montant valable pour l'année 2024) ou en présentant une **déclaration de prise en charge**.

Vous remplissez les conditions indiquées ? Renseignez-vous sur le déroulement de la **procédure de visa et d'entrée**.

Vidéo explicative : Reconnaissance complète grâce aux mesures de qualification

Quelles perspectives le visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères offre-t-il ?

Après votre arrivée en Allemagne, un **permis de séjour** pour faire reconnaître des qualifications étrangères ou pour participer à des mesures d'acquisition des qualifications manquantes vous sera généralement délivré pour une durée maximale de 24 mois. Ce permis de séjour peut être prolongé de 12 mois supplémentaires, par exemple si vous devez repasser un examen ou si la délivrance du document est retardée.

Il est possible de travailler en plus de la mesure de qualification si vous le souhaitez. Vous avez le droit d'exercer une **activité professionnelle secondaire** qui est indépendante de la mesure de qualification à raison de 20 heures maximum par semaine. Si cette activité est en relation avec la profession pour laquelle vous cherchez à obtenir une qualification reconnue, vous pouvez l'exercer sans restriction du nombre d'heures. Dans ce cas, l'Agence fédérale pour l'emploi doit donner son approbation pour cette activité.

Les options après avoir suivi une mesure de qualification avec succès

Vous avez terminé votre mesure de qualification avec succès et avez obtenu la reconnaissance entière de vos qualifications ? Vous pouvez alors rester en Allemagne pendant une durée maximale de 12 mois afin de trouver un **emploi qualifié**. À cette fin, un permis de séjour pour la recherche d'emploi est nécessaire (**article 20, al. 3, n° 4 de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG)**). Vous pouvez le demander auprès du **service des étrangers** compétent sans devoir quitter l'Allemagne. Pendant cette période, vous pouvez exercer tous les emplois que vous désirez.

Avez-vous déjà trouvé un travail, une place d'études ou de formation professionnelle ? Alors vous pouvez demander un permis de séjour auprès du service des étrangers compétent en Allemagne et rester sans devoir quitter préalablement le territoire allemand. Vous pouvez convertir ce permis en l'un des titres de séjour suivants :

- **permis de séjour pour les travailleurs qualifiés**
- **carte bleue européenne**
- **permis de séjour pour une formation professionnelle qualifiée**
- **permis de séjour d'études**

Cas exceptionnel : visa pour l'analyse de compétences

Si la procédure de reconnaissance ne peut aboutir, par exemple parce que des documents sont manquants ou incomplets, il est possible de demander un visa pour l'analyse de compétences en Allemagne.

L’analyse de compétences consiste à vérifier si les connaissances et compétences professionnelles peuvent être prouvées dans la pratique. La décision concernant l’analyse de compétences revient à l’autorité compétente en Allemagne. La délivrance du visa est soumise aux conditions suivantes :

- L’autorité compétente pour la reconnaissance a constaté qu’une analyse de compétences est nécessaire dans votre situation. En général, vous avez reçu un courrier de l’autorité compétente à ce sujet.
- Vous vous êtes inscrit(e) à une telle analyse de compétences en Allemagne et votre demande a été approuvée.
- Vous pouvez justifier le fait que vous êtes capable de subvenir à vos besoins pendant la durée de votre séjour. En général, vous pouvez le prouver en ouvrant un compte bloqué avec au moins 1 027 euros par mois (année 2024) ou en présentant une déclaration de prise en charge.
- Vous avez les connaissances en allemand requises pour l’analyse de compétences. En général, des connaissances correspondant au moins au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) sont demandées.

Le visa pour l’analyse de compétences en Allemagne est délivré pour une durée maximale de six mois. Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de visa dans la rubrique « **Procédure de visa et d’entrée** ».

S’il est constaté que des mesures d’adaptation et de compensation sont nécessaires pour assurer l’équivalence de votre qualification, votre séjour peut être prolongé afin de participer aux mesures de qualification correspondantes.

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

Centre de compétence en matière d'asile, de migration et d'intégration en Allemagne

Imprimer la page

Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.

E-Mail

Hotline

FAQ

FAQ

URL: https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/types/reconnaissance-diplomes
Date: 2025-01-01 22:25:03 GMT